

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2017

OBJET : *résumé des débats*

L'an deux mil dix-sept, le 13 juin à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, au Cercle Olivier de Clisson, à Clisson, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT. Faute de quorum, il est de nouveau convoquer le 19 juin 2017, à dix-huit heures quinze, à la Maison de Pays, à Clisson, avec le même ordre du jour.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Mme Marcelle CHAPEAU M. François GUILLOT M. Aymar RIVALLIN M. Albert MECHINEAU	M. Patrick BALEYDIER M. Maurice BOUHIER Mme Nicole LACOSTE

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
Mme Michèle LE STER	

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Benoît COUTEAU Mme Martine LEGEAI M. Benoist PAYEN Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN	Mme Nathalie BOUCHER M. Paul CORBET M. Stéphane MABIT M. Jérôme MARCHAIS M. Jean-Marie POUPELIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M. Rodolphe AMAILLAND	

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Mme Martine LEGEAI donne pouvoir à M. François GUILLOT Mme Josette SCOUARNEC donne pouvoir à Mme Marcelle CHAPEAU	

Communes de Vertou
M. Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Mme Michèle LE STER

Assistaient au titre des services :

Mmes Lydie HERAULT VISSET, Anne ROUILLÉ et Christelle GUIHERY

Date de convocation : 15 juin 2017

Nombre de membres : 49 en exercice (39 titulaires et 10 suppléants) : 8 présents

11 votants (dont 3 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 10 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 11 votants

1- Règlement intérieur

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de valider le règlement intérieur.

2- Désignation de représentants pour le développement durable

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de valider la composition du groupe de travail sur le développement durable :

- pour la communauté de communes Sèvre et Loire :

- M. Thierry COIGNET

- M. Jean TEURNIER

- pour Clisson Sèvre et Maine Agglo :

- M. Claude CESBRON

- M. Benoît COUTEAU

- M. Jacques NUAUD

3- Remboursement des frais de déplacement des élus

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident d'autoriser la prise en charge des frais de déplacements des élus non bénéficiaires d'indemnité de fonction dans les conditions susvisées.

Catégorie de véhicules (par puissance fiscale)	Jusqu'à 2 000 KM	De 2 001 à 10 000 KM	Au-delà de 10 000 KM
5 cv et moins	0.25 €	0.31 €	0.18 €
6 et 7 cv	0.32 €	0.39 €	0.23 €
8 cv et plus	0.35 €	0.43 €	0.25 €

4- Remboursement des frais de mission des élus

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de déléguer au bureau, conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités, la délivrance de mandat spécial aux membres du comité syndical pour leur permettre d'assister aux réunions, manifestations, congrès et autres déplacements liés aux missions suivantes : scot, label pays d'art et d'histoire, développement durable, programme leader, coopération leader, culture

D'une manière générale, les frais d'hébergement, de repas et de transport sont remboursés sur la base forfaitaire dans la limite des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat ; pour information 60 € la nuitée et 15.25 € le repas à ce jour.

Les frais de parking et de péage seront remboursés sur présentation de justificatifs. Les frais de transports par voie ferrée se feront sur la base d'un aller-retour en 2ème classe.

Les autres frais peuvent également donner lieu à remboursement dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat et peuvent être justifiés.

Pour certaines missions, notamment à Paris, le remboursement des frais d'hébergement se fera aux frais réels sur la production de justificatifs, dans la limite de 120 euros (« forfait majoré »).

La mission fera l'objet d'un ordre de mission signé du Président. Cet ordre de mission précisera si les remboursements sont effectués au « forfait » ou au « forfait majoré ».

5- Composition nominative du comité de programmation Leader 2014-2020 : Actualisation de la composition des collèges public et privé et désignation des nouveaux représentants du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident de valider la nouvelle composition nominative du collège public du comité de programmation Leader 2014-2020, et de prendre acte de la composition nominative à ce jour, du collège privé du comité de programmation Leader 2014-2020

6- Mise en place du dispositif de CEE TEPCV

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président à signer la convention avec Primes Energie et de désigner Claude Cesbron, Vice-président en charge du développement durable, élu référent de cette opération.

7- Convention triennale avec l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes

A l'unanimité des votants du pôle Culture-Pah, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président à signer la convention triennale 2017-2020 précisant le rôle, les compétences, les relations techniques et financières entre l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

8- Convention de partenariat avec la commune de Gorges

A l'unanimité des votants du pôle Culture-Pah, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Gorges précisant les modalités de partenariat entre la commune et le Pays du Vignoble Nantais au titre du Pays d'art et d'histoire.

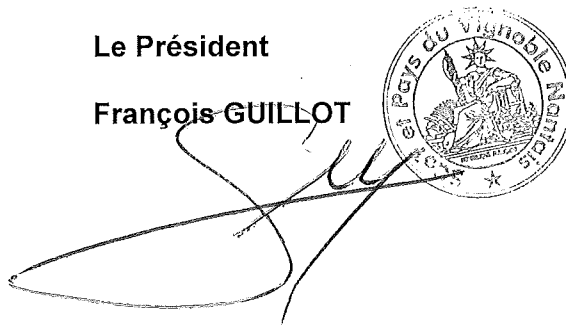
9- Sollicitation de financements publics pour un accompagnement des collectivités à la densification du tissu bâti existant sur le territoire du SCoT du Vignoble Nantais – démarche BIMBY

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident de valider le lancement de la consultation de bureaux d'études pour engager une démarche d'accompagnement à la densification du tissu bâti existant – démarche BIMBY et d'autoriser le Président à solliciter tous les financements publics possibles, notamment auprès du Conseil Régional, de Leader... dans le cadre de cette réflexion.

Pour visa

Le Président

François-GUILLOT

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text "SCoT et Pays du Vignoble Nantais" and two stars at the bottom.